

Compte-rendu sur le groupe de travail « Suivi médical des personnels de lycée professionnel »

Jeudi 29 juin 2023 – Rectorat de Nice

Étaient présent·es :

- Le médecin coordonnateur de l'académie de Nice
- Le médecin de Prévention du Var
- Le médecin de Prévention des Alpes-Maritimes
- L'inspectrice Santé et Sécurité au Travail
- Le conseiller Prévention académique
- Les représentant·es des organisations syndicales suivantes : CGT Educ'Action (x1), FSU (x5), SNALC (x1), SNETA-FO (x1), UNSA (x1)

C'est une équipe académique de la santé au travail qui nous a reçus pour nous exposer leur projet de planifier sur le temps long un suivi médical pour les personnels dans les établissements, avec les moyens qui sont les leurs.

Il est question de commencer par les lycées professionnels, qui sont sujet à de nombreuses situations à risques diagnostiqués par la médecine du travail. Notamment les risques CMR (substances Cancérigènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction).

C'est une initiative académique qui n'a pas de rapport avec la réforme actuelle de l'enseignement professionnel. La question a été posée, dans le sens où cette réforme placera les lycées pro sous la double tutelle du ministère de l'Éducation Nationale et du ministère du Travail.

L'idée est d'agir en deux temps :

- Une pré-visite dans les établissements pour déterminer les risques propres à chaque établissement.
- Une visite in-situ également, avec entretiens individuels des personnels.

Ces entretiens auront pour but d' « *effectuer une étude du poste de travail du personnel examiné afin de mettre en relation son état de santé avec les risques professionnels auxquels il est exposé si nécessaire* ». Un point sur lequel cette équipe médicale tient, c'est de pouvoir faire ces entretiens dans un espace garantissant le secret médical. Dans l'idéal, les bureaux des médecins scolaires et/ou l'infirmerie.

Les premières visites se feront dans des établissements dans lesquels il n'y aurait, a priori, pas de grands risques liés à la sécurité au travail, afin d'affiner un protocole qui reste à définir. Les établissements plus sensibles seront traités une fois ce protocole rodé. Le groupe de travail a permis à cette équipe de mieux appréhender la carte des formations professionnelles de l'académie, notamment sur les nuances entre LP (Lycée Professionnel) et SEP (Section d'Enseignement Professionnel) au sein d'un lycée polyvalent.

Cette initiative sera construite en complémentarité avec les F3SCT (Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Condition de Travail). Par exemple, sur des problématiques de ventilations aux normes d'ateliers générant différents types de poussière.

Le projet se déroulera sur 5 ans, avec 4 établissements visités par an sur l'académie de Nice, l'idée étant de commencer par les LP pour étendre le protocole à un maximum d'établissements de l'académie par la suite.

Nice, le 29 juin 2023